



COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

REQUALIFICATION DE L'AVENUE EUGENE GAZEAU

AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

A. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Maître de l'Ouvrage :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
SENLIS SUD OISE**
30 avenue Eugène Gazeau
60300 SENLIS

Titulaire du marché :

**GROUPEMENT
A7 Aménagement, mandataire**
275 Rue Jules Barni – Résidence « Le
Belvédère »
80 000 AMIENS

FOLIUS ECOPAYSAGE, co-traitant
970 rue du Menillat
76 190 Sainte-Marie des Champs

Objet du marché :

Maîtrise d'œuvre – marché n°2016/57

Date de notification du marché :

20/12/16

Montant initial du marché (Missions de base) :

32 950.00 € HT – 39 540.00 € TTC

Modification de ce montant avant le présent avenant :

Avenant n° 1 AEP : 3650.64€ HT
Avenant n°2 EU/EP : 7 437.80€ HT
Soit un total Marché + avts 1 et 2 : 44 038.94€ HT

Avenant précédent ayant pour objet autre que la modification du montant du marché :

Sans objet.

OCTOBRE 2016

B. OBJET DE L'AVENANT N°3

ARTICLE 1

Le marché dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

ARTICLE 2 - OBJET DE L'AVENANT

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise, Maître de l'Ouvrage pour la requalification de la rue Eugène Gazeau à Senlis, a attribué un marché de maîtrise d'œuvre au groupement composé des sociétés A7 Aménagement, mandataire et au cabinet FOLIUS ECOPAYSAGE, cotraitant pour la requalification de la rue Eugène Gazeau à Senlis.

En date du 13 janvier 2018, la Société A7 Aménagement a changé de raison sociale dans le cadre d'un passage de SARL en SASU. Sa nouvelle dénomination sociale est ETUDIS AMENAGEMENT.

En date du 03 Septembre 2018, la Société ETUDIS Aménagement a recruté Mr CAPLET Philippe Architecte Paysagiste du cabinet FOLIUS Ecopaysage afin de produire pour son compte les prestations de conception paysagères.

L'objet de l'avenant n°3 est donc :

- D'acter le changement de dénomination sociale de la société A7 Aménagement en ETUDIS Aménagement
- De définir la nouvelle répartition des honoraires entre les membres du groupement suite à l'intégration de Monsieur CAPLET Philippe au sein d'ETUDIS Aménagement

Article 2.1 Nouvelle dénomination

La société A7 Aménagement devient ETUDIS Aménagement. Les coordonnées bancaires, adresse et numéro de SIRET restent inchangés.

Article 2.2 Nouvelle répartition entre les co-traitants

Le Mandataire ETUDIS Aménagement intègre les prestations dues par le cotraitant FOLIUS Ecopaysage à partir de l'élément de :

Mission ACT de la tranche conditionnelle N°1

Mission DET de la tranche conditionnelle N°2

Celles-ci seront réalisées par Mr CAPLET Philippe afin d'assurer la continuité de l'opération. L'élément de mission ACT de la Tranche conditionnelle 1 sera réglé à hauteur de 50% soit 437.50 € à FOLIUS Ecopaysage correspondant au niveau de rendu et au solde de cet élément de mission pour cette société.